

Résumé des étapes pour  
monter votre projet d'apprentissage  
Inclus des liens vers des ressources  
complémentaires



Août 2020



# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

---

## TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATIONS : .....	2
ÉLABORATION DU PROJET D'APPRENTISSAGE .....	2
<i>Liste de contrôle</i> .....	2
<i>Démarche</i> .....	3
Contenu facultatif : .....	3
Contenu obligatoire selon le règlement (voir annexe 1).....	3
a. J'ai ciblé les programmes disciplinaires à étudier ; .....	4
b. J'ai ciblé l'approche éducative choisie ; .....	4
c. J'ai ciblé les apprentissages à acquérir ET .....	5
d. J'ai ciblé les activités prévues; .....	5
e. J'ai ciblé ressources éducatives choisies.....	7
f. J'ai ciblé le temps alloué à l'apprentissage.....	7
g. J'ai ciblé les organismes qui contribuent à l'apprentissage.....	7
h. J'ai ciblé les méthodes d'évaluation .....	7
ANNEXE 1 - EXTRAITS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DU RÈGLEMENT SUR L'ENSEIGNEMENT À LA MAISON .....	9
ANNEXE 1 - EXTRAITS DU RÈGLEMENT SUR L'ENSEIGNEMENT À LA MAISON .....	10
ANNEXE 2 – VISION/MISSION ET OBJECTIFS .....	12
ANNEXE 3 – EXTRAIT DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.....	14
ANNEXE 4 - ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE.....	18
ANNEXE 5 - ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE TIRÉES DE WISDOMHOMESCHOOLING ET L'UNCC .....	24
ANNEXE 6 - RESSOURCES ÉDUCATIVES (ADAPTÉE DE <b>À PROPOS DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES</b> ).....	25



# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

Dégagement de responsabilité : les renseignements fournis dans ce document :

- sont destinés aux membres de l'ACPEQ;
- sont fournis à titre éducatif et informatif seulement et restent susceptibles de modifications;
- ne constituent pas une démarche ou un mode de traitement exclusif;
- ne remplacent pas un avis juridique informé.

L'ACPEQ ne peut garantir la fiabilité ou la mise à jour des renseignements provenant de sources externes.

L'ACPEQ ne peut être tenue pour responsable de toute interprétation erronée de ces informations.

Veillez communiquer avec la HSLDA pour tout avis juridique.



<https://hsllda.ca/fr/>



519.913.0318



[info@hsllda.ca](mailto:info@hsllda.ca)

**Voir l'annexe 1 pour consulter des extraits de la loi sur l'instruction publique et du règlement sur l'enseignement à la maison**

**Si vous avez un enfant ayant des besoins éducatifs particuliers, nous vous encourageons à contacter la HSLDA sans tarder, afin qu'elle vous accompagne dans la préparation de votre projet d'apprentissage. Vous pouvez les joindre au 519.913.0318.**

## Recommandations :

Pour bien comprendre les tenants et les aboutissants du projet d'apprentissage, nous vous invitons à visionner (à plusieurs reprises s'il le faut) les ateliers suivants disponibles dans l'Espace membre du siteweb de l'ACPEQ.

- Le projet d'apprentissage
- Comment s'orienter dans les dédales du système .....
- Le portfolio

## Élaboration du projet d'apprentissage

### Liste de contrôle

- **J'ai établi des objectifs d'ensemble (familiaux, individuels) ;**
- **J'ai établi des objectifs à long terme (familiaux, individuels) ;**
- **J'ai établi des objectifs à court terme (année en cours) ;**
- **J'ai ciblé les programmes disciplinaires à étudier ;**
- **J'ai ciblé**
  - **l'approche éducative choisie ;**

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

- les apprentissages à acquérir ;
  - les activités prévues ;
  - les ressources éducatives choisies ;
  - le temps alloué à l'apprentissage ;
  - les organismes qui contribuent à l'apprentissage.
- **J'ai ciblé les méthodes d'évaluation**

## Démarche

Contenu facultatif :

**Bien que les trois premiers volets ne soient pas requis par le règlement sur l'enseignement à la maison, nous vous recommandons fortement d'établir ces objectifs.**

**Les objectifs d'ensemble et les objectifs à long terme constituent la fondation sur laquelle vous bâtirez votre école-maison. Cela exige de mettre à part du temps pour examiner vos motivations, vos valeurs et les raisons qui amènent votre famille à faire l'école-maison. Les conclusions de cet exercice seront votre rempart et votre bouclier lorsque viendront les attaques issues des incompréhensions et des préjugés de la part de votre entourage ou des autorités.**

**Quant aux objectifs à court terme, ils seront utiles pour déterminer les ressources et les activités à choisir pour que votre enfant progresse dans ses apprentissages.**

**L'annexe ? propose des ressources pour vous aider.**

Contenu obligatoire selon le règlement (voir annexe 1)

Selon l'article 4 du règlement, vous pouvez

Appliquer le programme d'études établi par le ministre en vertu du premier alinéa de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique

OU

Viser l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences diverses

ET

Appliquer les programmes d'études établis par le ministre en vertu du premier alinéa de l'article 461 de la Loi pour les services d'enseignement primaire et secondaire dans les matières suivantes :

- La langue d'enseignement et la langue seconde, l'une en français et l'autre en anglais ;
- Les matières obligatoires du domaine de la mathématique, de la science et de la technologie et du domaine de l'univers social, choisies parmi celles qui sont enseignées au cours du cycle d'enseignement dans lequel serait l'enfant s'il fréquentait l'école.

ET

Enseigner UN contenu visant l'atteinte des objectifs compris au programme de chaque matière de façon à permettre une progression des apprentissages équivalente à celle applicable par cycle à l'école.

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

---

## ÉTAPE 4

- a. J'ai ciblé les programmes disciplinaires à étudier ;

Voir l'annexe pour connaître *les matières obligatoires du domaine de la mathématique, de la science et de la technologie et du domaine de l'univers social, choisies parmi celles qui sont enseignées au cours du cycle d'enseignement dans lequel serait l'enfant s'il fréquentait l'école.*

## ÉTAPE 5

- b. J'ai ciblé l'approche éducative choisie ;

### **Écrire une description de l'approche éducative ou la combinaison d'approches choisie :**

L'approche éducative est la méthode utilisée pour l'acquisition des apprentissages. Pour bien planifier votre école-maison, il importe de choisir l'approche pédagogique ou la combinaison d'approches, qui s'accordera le mieux avec vos objectifs et avec la vie de votre famille. N'hésitez pas à en explorer plusieurs, et à imaginer leur mise en application chez vous. Sachez aussi que rien ne vous oblige à conserver une approche si vous constatez qu'elle ne fonctionne pas bien dans votre contexte personnel.

Quelques approches pédagogiques fréquemment employées en contexte d'école-maison :

- La déscolarisation
- L'approche littéraire de Charlotte Mason
- L'enseignement thématique
- L'enseignement selon l'intérêt
- L'enseignement dit classique
- L'enseignement programmé
- L'enseignement Montessori
- Forest School
- L'approche éclectique

*Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter la section Démarrer du site de l'ACPEQ : <https://acpeq.org/demarrer/> et le site du CCHE qui offre un tour d'horizon très détaillé des diverses approches pédagogiques : <https://cche.ca/pourquoi-leducation-a-la-maison/quelques-methodes-pedagogiques/>*

Si vous en êtes à votre première expérience d'école-maison et que vous ne savez pas qu'elle approche choisir, vous pouvez écrire que vous optez pour l'approche éclectique. Cela vous permettra d'explorer les différentes approches en cours d'année et de voir laquelle convient le mieux à votre famille.

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

c. J'ai ciblé les apprentissages à acquérir ET

d. J'ai ciblé les activités prévues;

**Comment faire pour communiquer ces apprentissages et ces activités dans un vocabulaire commun ? En s'inspirant de ce qui existe déjà. Puisez les termes de vocabulaire pédagogique à utiliser dans les nombreuses ressources disponibles sur internet.**

Identifier les compétences (apprentissage) à acquérir à partir du [Tableau synthèse des programmes disciplinaires à étudier](#),

- Écrire une description sommaire des activités choisies.
  - Les annexe 3 et 4 présentent une liste d'activités d'apprentissage dont vous pouvez vous inspirer.
- Choisir des verbes d'action précis :
  - La Taxonomie de Bloom qui permet de classer les opérations intellectuelles utilisées au cours d'un apprentissage à l'aide de verbes d'action précis.
    - [Banque de verbes associés à la taxonomie de Bloom](#)
    - Tableau de François Guité, [téléchargeable au format PDF](#)
    - [Taxonomie de Bloom \(domaine cognitif\)](#)
- Copiez et adaptez la description des activités des manuels dont vous vous servirez.

La description peut être écrite à la première personne : « *Je vais enseigner ....* » ou à la 3<sup>e</sup> personne en utilisant le prénom de l'enfant : « *Marc-André apprendra à écrire des textes descriptifs.* »

*Le tableau ci-dessous est un exemple de textes à inclure au projet d'apprentissage à partir des compétences du PFEQ pour un enfant en première année.*

Matière	Compétences	Exemple de texte à inclure au projet d'apprentissage.
Domaine :	Domaine de langues	
Français langue d'enseignement	Lire des textes variés	<i>Lucie apprendra à utiliser différentes stratégies pour reconnaître et identifier les sons et les mots qui lui permettront de lire et de comprendre des textes variés comme des albums, des contes, des courts récits, des documentaires, etc. Elle utilisera une combinaison d'activités de lecture telle que la lecture à haute voix, la lecture assistée et la lecture autonome.</i>
	Écrire des textes variés	<i>Lucie pratiquera son écriture pour devenir plus habile et autonome à rédiger différents types de textes. Elle exécutera des exercices de calligraphie, des dictées de vocabulaire et différents projets de rédaction comme un journal personnel, des cartes de vœux, une recette, des fiches descriptives, etc.</i>
	Communiquer oralement	<i>Lucie préparera et répètera une présentation en vue de</i>

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

Matière	Compétences	Exemple de texte à inclure au projet d'apprentissage.
	Apprécier des oeuvres littéraires	<i>la faire devant les enfants et parents de notre groupe de soutien. Elle répondra aux questions de l'auditoire. Lucie développera son plaisir de lire, sa curiosité et sa connaissance littéraire avec des activités dirigées de lecture et de réflexion en famille.</i>
Anglais langue seconde	Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	<i>Lucie cultivera son intérêt et son plaisir d'apprendre une langue seconde. Elle reproduira des mots et des expressions tirés des textes en anglais.</i>
	Communiquer oralement en anglais.	<i>Lucie apprendra des chants et récitera des histoires et des comptines en anglais.</i>
<b>Domaine :</b>	<b>de la mathématique, de la science et de la technologie</b>	
Mathématiques	Résoudre une situation-problème mathématique.	<i>Lucie apprendra à manipuler divers concepts mathématiques par des exercices portant sur la numération, la géométrie, les mesures, les fractions et la résolution de problèmes. Elle apprendra des stratégies pour une démarche de résolution de problèmes efficace. Elle acquerra du vocabulaire du langage mathématique.</i>
	Raisonnement à l'aide de concepts et de processus mathématiques.	
	Communiquer à l'aide du langage mathématique	
Science et technologie	Explorer le monde de la science et de la technologie.	<i>Lucie découvrira la science autour d'elle et acquerra des connaissances propres à l'univers matériel, à la Terre et l'espace et à l'univers vivant. Elle pratiquera des activités et des expériences sur la santé, l'énergie, l'environnement, l'agriculture, la météorologie, l'astronomie, le monde vivant avec les autres enfants de son groupe de soutien.</i>
<b>Domaine</b>	<b>de l'univers social</b>	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	Construire sa représentation de l'espace, du temps et de la société.	<i>Lucie construira sa représentation de l'espace, du temps et de la société par des activités variées pour se familiariser avec les concepts d'organisation, de changement et de diversité comme la fabrication d'une maquette, l'élaboration d'une ligne du temps et l'étude d'une civilisation disparue. Elle apprendra une démarche de recherche et de traitement de l'information en géographie et en histoire.</i>

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

---

e. J'ai ciblé ressources éducatives choisies

Écrire ici la liste des ressources éducatives que vous utiliserez pour la mise en œuvre du projet d'apprentissage.

Par exemple, le titre des manuels et cahiers d'apprentissage, des sites internet, les documentaires, les personnes ressources, etc.

Selon la définition détaillée donnée par le LOM (Learning Object Metadata) d'IEEE, « Une ressource pédagogique correspond à toute entité (numérique ou non) utilisée dans un processus d'enseignement, de formation ou d'apprentissage et qui est :

- Disponible librement (web) ou vendue (consortium, campus virtuel...);
- Réutilisable ;
- Abordable, adaptable, composable, découvrable, durable, fiable, gérable ;
- Interchangeable, évaluable, livrable, réutilisable ;
- Décrite par des métadonnées. »

Voir l'annexe 6 pour une liste non-exhaustive des types de ressources éducatives

f. J'ai ciblé le temps alloué à l'apprentissage

Écrire une description sommaire du temps alloué aux apprentissages.

Par exemple : Les apprentissages se feront du lundi au vendredi en avant-midi. Les après-midis seront consacrés aux projets et aux activités sportives et culturelles.

g. J'ai ciblé les organismes qui contribuent à l'apprentissage

**Inscrire ici**

- **les organismes dont vous êtes membres, par exemple : ACPEQ, HSLDA**
- **les organisations sportives ;**
- **les centres d'activités culturelles ;**
- **les écoles de musique ;**
- **etc.**

h. J'ai ciblé les méthodes d'évaluation

Indiquer ici comment vous évaluerez les apprentissages de votre enfant en cours d'année et à la fin de l'année. Voici une liste non exhaustive pour les évaluations en cours d'année

- Observation par le parent
- La grille d'observation
- La liste de vérification
- L'entrevue

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

---

- Le journal de bord de l'enseignant (quotidien, hebdomadaire)
- Le dossier anecdotique (notes d'observation ou de terrain)
- Le journal de bord de l'élève
- Le portfolio
- Les échelles des niveaux de compétence
- Test
- Test normalisé (SAT, CATS)

Pour le bilan de fin d'année, vous devez choisir une méthode d'évaluation établi par le règlement :

1. une évaluation par la commission scolaire compétente, y compris une épreuve qu'elle impose en vertu du deuxième alinéa de l'article 231 de la Loi, réalisée selon les modalités qu'elle détermine;
2. une évaluation par un établissement d'enseignement privé régi par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1), réalisée selon les modalités qu'il détermine;
3. une évaluation par le titulaire d'une autorisation d'enseigner;
4. une épreuve imposée par le ministre en vertu du premier alinéa de l'article 463 de la Loi et appliquée par la commission scolaire compétente;
5. un portfolio soumis au ministre.

*Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter les articles au sujet du portfolio du blogue de la HSLDA :*

[https://hsllda.ca/fr?s=portfolio&category\\_name=blogue](https://hsllda.ca/fr?s=portfolio&category_name=blogue)

Pour en savoir davantage sur les listes de vérification et grilles d'évaluations, nous vous invitons à consulter l'ouvrage de référence, *Des outils pour favoriser les apprentissages : ouvrage de référence pour les écoles de la maternelle à la 8e année*, créé par le ministère de l'Éducation et de la Formation de Manitoba ; et *les annexes de l'ouvrage de référence, qui contient des exemples de listes de vérification et de grilles d'évaluation.*

---

## Annexe 1 - Extraits de la loi sur l'instruction publique et du règlement sur l'enseignement à la maison

### LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>

Loi 144 – Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C23F.PDF>

Extraits de la loi sur l'instruction publique concernant l'enseignement à la maison.

### SECTION II

#### OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

**14.** Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.

**15.** Est dispensé de l'obligation de fréquenter une école l'enfant qui:

1 en est exempté par la commission scolaire en raison de maladie ou pour recevoir des soins ou traitements médicaux requis par son état de santé;

2 en est exempté par la commission scolaire, à la demande de ses parents et après consultation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage établi en application de l'article 185, en raison d'un handicap physique ou mental qui l'empêche de fréquenter l'école;

3 est expulsé de l'école par la commission scolaire en application de l'article 242;

4 reçoit à la maison un enseignement approprié, pourvu que soient remplies les conditions suivantes:

a) un avis écrit à cet effet est transmis par ses parents au ministre et à la commission scolaire compétente;

b) un projet d'apprentissage visant à instruire, à socialiser et à qualifier l'enfant, par le développement de compétences fondamentales, notamment en littératie, en numératie et en résolution de problèmes, et par l'apprentissage de la langue française, est soumis au ministre et mis en oeuvre par ses parents;

c) le suivi de l'enseignement est assuré par le ministre;

d) toute autre condition ou modalité déterminée par règlement du gouvernement, notamment celles relatives aux caractéristiques du projet d'apprentissage, à l'évaluation annuelle de la progression de l'enfant et au processus applicable en cas de difficulté liée au projet d'apprentissage ou à sa mise en oeuvre.

Est dispensé de l'obligation de fréquenter l'école publique, l'enfant qui fréquente un établissement régi par la Loi sur l'enseignement privé ([chapitre E-9.1](#)) ou un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales ([chapitre M-25.1.1](#)) qui dispensent tout ou partie des services éducatifs visés par la présente loi.

Est également dispensé de l'obligation de fréquenter l'école publique l'enfant qui fréquente un centre de formation professionnelle ou reçoit un enseignement dans une entreprise qui satisfait aux conditions déterminées par le ministre en application du règlement pris en vertu du paragraphe 7° de l'article 111 de la Loi sur l'enseignement privé.

En outre, la commission scolaire peut dispenser un de ses élèves, à la demande des parents de ce dernier, de l'obligation de fréquenter une école pour une ou plusieurs périodes n'excédant pas en tout six semaines par année scolaire pour lui permettre d'effectuer des travaux urgents.

## Annexe 1 - Extraits du Règlement sur l'enseignement à la maison

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/l-13.3,%20r.%206.01/>

### SECTION III

#### PROJET D'APPRENTISSAGE

§ 1. — *Forme et contenu du projet d'apprentissage*

4. Le projet d'apprentissage de l'enfant doit:

1 soit prévoir l'application de tout programme d'études établi par le ministre en vertu du premier alinéa de l'article 461 de la Loi, comporter les activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation qu'il établit en vertu du troisième alinéa de ce dernier article de même que prévoir la passation des épreuves imposées par la commission scolaire compétente en vertu du deuxième alinéa de l'article 231 de la Loi, selon ce qui serait compris dans les services éducatifs qui seraient dispensés à l'enfant s'il fréquentait une école;

2 soit autrement viser l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences diverses et, à cette fin, notamment prévoir des activités variées et stimulantes ainsi que l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu du premier alinéa de l'article 461 de la Loi pour les services d'enseignement primaire et secondaire dans les matières suivantes:

a) une matière visant la langue d'enseignement et une matière visant la langue seconde, selon le choix des parents, l'une en français et l'autre en anglais;

b) les matières obligatoires du domaine de la mathématique, de la science et de la technologie et du domaine de l'univers social, choisies parmi celles qui sont enseignées au cours du cycle d'enseignement dans lequel serait l'enfant s'il fréquentait l'école.

Pour l'application du paragraphe 2 du premier alinéa, un contenu visant l'atteinte des objectifs compris au programme de chaque matière doit être enseigné de façon à permettre une progression des apprentissages équivalente à celle applicable par cycle à l'école.

5. Les parents doivent transmettre au ministre un document décrivant le projet d'apprentissage de l'enfant au plus tard:

1 le 30 septembre de chaque année;

2 dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un établissement d'enseignement au cours d'une année scolaire, dans les 30 jours de la date de cette cessation.

Ce document indique notamment les éléments suivants:

1 une description de l'approche éducative choisie;

2 les programmes d'études visés ainsi qu'une description sommaire des activités choisies relativement à ceux-ci;

3 les autres matières ou disciplines qui seront enseignées ainsi qu'une description sommaire des activités choisies à cette fin;

4 les autres connaissances et compétences dont l'acquisition est visée ainsi qu'une description sommaire des activités choisies à cette fin;

5 les ressources éducatives qui seront utilisées;

6 un plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage;

7 les nom et coordonnées de toute organisation qui contribuera aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'une description de la teneur de sa contribution;

8 les modalités d'évaluation de la progression de l'enfant qui seront appliquées;

9 le dernier niveau des services éducatifs que l'enfant a reçus d'un établissement d'enseignement.

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

- 
- 6.** Le ministre prête assistance aux parents qui le requièrent pour l'élaboration du projet d'apprentissage.
- 7.** Le ministre examine le projet d'apprentissage soumis. Les parents transmettent au ministre tout renseignement ou document pertinent à cet examen.

Si le projet d'apprentissage ne remplit pas les conditions et les modalités applicables, le ministre en avise par écrit les parents en y indiquant les motifs. Cet avis expose des recommandations visant à corriger la situation.

Les parents doivent, dans les 30 jours d'un tel avis, soumettre au ministre un nouveau projet d'apprentissage.

- 8.** Le ministre peut, sur demande des parents d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le dispenser en partie des dispositions de l'article 4.

## § 2. — *Mise en oeuvre du projet d'apprentissage*

- 9.** Les parents doivent mettre en oeuvre le projet d'apprentissage de l'enfant au plus tard à compter:

1 du 30 septembre de chaque année;

2 dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un établissement d'enseignement au cours d'une année scolaire, dans les 30 jours de la date de cette cessation.

- 10.** Les parents peuvent apporter toute modification qu'ils estiment pertinente au projet d'apprentissage soumis.

Ils avisent par écrit le ministre de toute modification significative apportée à celui-ci dans les 15 jours.

- 11.** Les parents dressent un état de situation écrit de la mise en oeuvre du projet d'apprentissage et le transmettent au ministre entre le troisième et le cinquième mois qui suivent le début de cette mise en oeuvre.

Cet état de situation indique les activités d'apprentissage réalisées par matière ou discipline, le temps approximatif leur ayant été alloué et, le cas échéant, toute modification apportée au projet d'apprentissage.

Malgré le premier alinéa, dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un établissement d'enseignement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars, l'état de situation doit être transmis au plus tard le 15 juin suivant le début de la mise en oeuvre du projet d'apprentissage. Dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un tel établissement après le 31 mars, l'état de situation est facultatif.

- 12.** Les parents et l'enfant participent à une rencontre de suivi au cours de la mise en oeuvre du projet d'apprentissage de l'enfant. Ils peuvent être accompagnés par la personne de leur choix lors de cette rencontre.

Une telle rencontre peut être tenue à l'aide de tout moyen permettant aux participants de communiquer immédiatement entre eux.

Le ministre avise par écrit les parents du moment et des modalités de cette rencontre au moins 15 jours avant sa tenue.

## § 3. — *Difficulté liée à la mise en oeuvre du projet d'apprentissage*

- 13.** En cas de difficulté liée à la mise en oeuvre du projet d'apprentissage de l'enfant, les parents et l'enfant participent à une rencontre visant à y remédier. Ils peuvent être accompagnés par la personne de leur choix lors de cette rencontre.

Une telle rencontre peut être tenue à l'aide de tout moyen permettant aux participants de communiquer immédiatement entre eux.

Le ministre avise par écrit les parents du moment et des modalités de cette rencontre au moins 15 jours avant sa tenue.

- 14.** Le ministre prête assistance aux parents en cas de difficulté liée à la mise en oeuvre du projet d'apprentissage et leur soumet des recommandations visant à y remédier.



# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

---

## Annexe 2 – Vision/Mission et objectifs

### **Vision / Mission**

Pour définir la mission de votre famille, nous vous invitons à consulter l'article : [Aider vos enfants à connaître et aimer dieu \(1\) / Établir la vision/mission de votre famille](#)

### **Objectifs à long terme :**

Commencez par déterminer ce que votre enfant doit avoir acquis à la fin de son école-maison.

Les objectifs d'apprentissage à long terme précisent les changements internes et durables. Ils doivent indiquer ce que l'enfant sera en mesure d'être et d'accomplir au terme de son école-maison.

Établir des objectifs à long terme personnalisés pour chaque enfant et qui permettent de développer :

- sa personnalité ;
- ses talents ;
- ses capacités ;
- son caractère spirituel.

### **Objectifs à court terme**

L'objectif à court terme formule, de la façon la plus précise possible, la compétence qu'un enfant doit acquérir ou améliorer pendant ou au terme d'une situation d'apprentissage.

Déterminer les compétences à développer et les habiletés à acquérir dans trois grands domaines : l'apprentissage cognitif, l'apprentissage psychomoteur et l'apprentissage socioaffectif.

Utiliser un verbe d'action pour indiquer ce que l'enfant sera en mesure d'accomplir ou l'action qu'il pourra entreprendre et ajouter un complément de l'action précis et qui constitue le résultat de l'objectif d'apprentissage.

Pour vous aider à formuler des objectifs, nous vous invitons à consulter les ressources suivantes pour

[Niveau par niveau, les défis de la rentrée](#)

L'apprentissage cognitif, l'apprentissage psychomoteur

[Tableau synthèse, développement 6-12 ans](#)

[Le développement de l'enfant au quotidien de 6 à 12 ans](#)

Francine Ferland

[Collection du CHU Sainte-Justine pour les parents](#)

L'apprentissage socioaffectif et l'apprentissage spirituel

Le salut : Conduire vos enfants vers Jésus

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

---

- [Conduire vos enfants vers Jésus](#)
- [Des dévotions en famille que les enfants apprécient](#)
- [Les bienfaits de border ses enfants : faire du coucher un temps riche et précieux](#)

## La fondation de la foi

- [Petit traité d'apologétique pour les enfants](#)
- [La grande Histoire](#)
- [Encourager la foi de votre ado](#)
- [Comment aider vos enfants à comprendre le sens de Pâques](#)

## Développement du caractère chrétien

- [Comment enseigner la compassion aux enfants](#)
- [Élever des artisans de paix](#)
- [Élever des enfants qui changeront le monde](#)
- [Élever des enfants qui se soucient des autres](#)
- [Élever un enfant qui donne avec joie](#)
- [Un foyer où règne la grâce](#)
- [Ado: enseignez-lui à vivre le plus grand des commandements](#)
- [Pourquoi être reconnaissant?](#)
- [Utiliser le sport pour développer le caractère de vos enfants](#)
- [Aider nos enfants à surmonter les difficultés](#)
- [Enseigner la maîtrise de soi](#)
  
- [Grandir dans l'intégrité](#)
- [Caractère d'Abord](#)

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

## Annexe 3 – Extrait du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

### SECTION VI

#### RÉPARTITION DES MATIÈRES



22. À l'enseignement primaire, les matières obligatoires enseignées chaque année et le nombre d'heures par semaine, prévu à titre indicatif pour ces matières, sont les suivants:

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			
1er CYCLE 1re et 2e années		2e ET 3e CYCLES 3e, 4e, 5e et 6e années	
Matières obligatoires	Temps	Matières obligatoires	Temps
Langue d'enseignement	9 h	Langue d'enseignement	7 h
Mathématique	7 h	Mathématique	5 h
Éducation physique et à la santé	2 h	Éducation physique et à la santé	2 h
<b>Total du temps réparti</b>	<b>18 h</b>	<b>Total du temps réparti</b>	<b>14 h</b>
Langue seconde (français ou anglais)		Langue seconde (français ou anglais)	
Arts 2 des 4 disciplines Suivantes : Art dramatique; Arts plastiques; Danse; Musique.		Arts: 2 des 4 disciplines prévues au 1er cycle, dont l'une enseignée à ce cycle	
Éthique et culture Religieuse		Éthique et culture religieuse	
		Géographie, histoire, éducation à la citoyenneté	
		Science et technologie	
<b>Temps non réparti</b>	<b>7 h</b>	<b>Temps non réparti</b>	<b>11 h</b>
<b>Total du temps</b>	<b>25 h</b>	<b>Total du temps</b>	<b>25 h</b>

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

**23.** Au premier cycle de l'enseignement secondaire, les matières obligatoires enseignées chaque année, le nombre d'heures par cycle, prévu à titre indicatif pour ces matières, et leur nombre d'unités sont les suivants:

Français, langue d'enseignement 400 heures – 16 unités	OU	Anglais, langue d'enseignement
Anglais, langue seconde 200 heures – 8 unités		Français, langue seconde 300 heures – 12 unités
Mathématique 300 heures – 12 unités		
Science et technologie 200 heures – 8 unités		
Géographie 150 heures – 6 unités		
Histoire et éducation à la citoyenneté 150 heures – 6 unités		
Arts 200 heures – 8 unités 1 des 4 disciplines suivantes : Art dramatique ; Arts plastiques ; Danse ; Musique.		
Éducation physique et à la santé 100 heures – 4 unités		
Éthique et culture religieuse 100 heures – 4 unités		



# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

23.1. Au second cycle de l'enseignement secondaire, l'élève choisit, chaque année, le parcours de formation générale ou le parcours de formation générale appliquée.

Pour ces parcours, les matières obligatoires et à option, le nombre d'heures annuel prévu à titre indicatif pour ces matières et leur nombre d'unités sont les suivants:

La matière obligatoire Éthique et culture religieuse de la 4<sup>e</sup> secondaire peut, sous réserve de l'article 26, être enseignée à des élèves de la 3<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire et, le cas échéant, leur conférer les unités afférentes à cette matière. En outre des matières à option qu'elle choisit parmi celles figurant sur la liste établie par le ministre, l'école doit offrir aux élèves du parcours de formation générale appliquée les matières à option particulières à ce parcours si ces matières figurent sur cette liste.

L'école peut utiliser le temps alloué aux matières à option à des fins de rattrapage, comme prolongation du temps alloué aux matières obligatoires ou pour donner des services complémentaires. Aucune unité n'est reconnue dans ces cas. L'école peut également offrir comme matières à option des programmes d'études locaux auxquels sont attribuées des unités.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – 2 <sup>e</sup> CYCLE PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE		
3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
Matières obligatoires	Matières obligatoires	Matières obligatoires
Français, langue d'enseignement 200 heures – 8 unités	Français, langue d'enseignement 150 heures – 6 unités	Français, langue d'enseignement 150 heures – 6 unités
Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités	Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités	Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités
Mathématique 150 heures – 6 unités	Mathématique 100 ou 150 heures – 4 ou 6 unités	Mathématique 100 ou 150 heures – 4 ou 6 unités
Science et technologie 150 heures – 6 unités	Science et technologie 100 heures – 4 unités	
Histoire et éducation à la citoyenneté 100 heures – 4 unités	Histoire et éducation à la citoyenneté 100 heures – 4 unités	Monde contemporain 50 ou 100 heures 2 ou 4 unités
Arts: 1 des 4 disciplines suivantes : Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités	Arts: 1 des 4 disciplines suivantes : Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités	Arts: 1 des 4 disciplines suivantes : Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités
Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités	Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités	Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités
	Éthique et culture religieuse 100 heures – 4 unités	Éthique et culture religieuse 50 heures – 2 unités
		Éducation financière 50 heures – 2 unités
Matières à option 100 heures – 4 unités	Matières à option 100 ou 150 heures 4 ou 6 unités	Matières à option 200, 250 ou 300 heures 8, 10 ou 12 unités

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – 2 <sup>e</sup> CYCLE PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE APPLIQUÉE		
3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
<b>Matières obligatoires</b>	<b>Matières obligatoires</b>	<b>Matières obligatoires</b>
Français, langue d'enseignement 200 heures – 8 unités	Français, langue d'enseignement 150 heures – 6 unités	Français, langue d'enseignement 150 heures – 6 unités
Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités	Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités	Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités
Mathématique 150 heures – 6 unités	Mathématique 100 ou 150 heures – 4 ou 6 unités	Mathématique 100 ou 150 heures – 4 ou 6 unités
Applications technologiques et scientifiques 150 heures - 6 unités	Applications technologiques et scientifiques 150 heures - 6 unités	
Histoire et éducation à la citoyenneté 100 heures – 4 unités	Histoire et éducation à la citoyenneté 100 heures – 4 unités	Monde contemporain 50 ou 100 heures 2 ou 4 unités
Arts : 1 des 4 disciplines suivantes : Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités	Arts : 1 des 4 disciplines suivantes : Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités	Arts : 1 des 4 disciplines suivantes : Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités
Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités	Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités	Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités
Projet personnel d'orientation 100 heures - 4 unités	Éthique et culture religieuse 100 heures – 4 unités	Éthique et culture religieuse 50 heures – 2 unités
		Éducation financière 50 heures – 2 unités
	Matières à option 50 ou 100 heures 2 ou 4 unités	Matières à option 200, 250 ou 300 heures 8, 10 ou 12 unités
	Exploration de la formation professionnelle 2 ou 4 unités	Exploration de la formation professionnelle 2 ou 4 unités
	Projet personnel d'orientation 4 unités	
	Sensibilisation à l'entrepreneuriat 2 ou 4 unités	Sensibilisation à l'entrepreneuriat 2 ou 4 unités

## Annexe 4 - Activités d'apprentissage

Les stratégies d'enseignement et d'apprentissage : <http://www.pedagonet.com/other/STRTGIE.htm>

Liste	Définitions												
<b>Les activités dirigées de lecture et de réflexion</b>	Une activité dirigée de lecture et de réflexion est un processus qui permet aux élèves d'établir des objectifs et de faire des prévisions à propos des textes qu'ils lisent.												
<b>L'apprentissage coopératif</b>	L'apprentissage en petits groupes est une façon d'organiser les expériences du programme d'études afin d'assurer la participation des élèves et l'interdépendance des tâches d'apprentissage. Les élèves ont besoin de l'orientation et de l'appui de l'enseignante ou de l'enseignant afin d'apprendre comment travailler en collaboration, de façon efficace et organisée.												
<b>L'apprentissage expérientiel</b>	Il est centré sur l'élève. L'apprentissage expérientiel vise le processus autant que le produit. Il favorise l'objectivation et implique la réflexion personnelle sur une expérience à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de classe. Cet apprentissage fait appel à des activités réelles résultantes dans un apprentissage inductif qui peut s'appliquer dans d'autres contextes. Exemples :  <table data-bbox="553 1056 1307 1182"> <tr> <td>Excursions</td> <td>Expériences</td> <td>Jeux</td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>Jeux de rôles-</td> <td>Sondages</td> </tr> <tr> <td>Observations sur-le-champ</td> <td>Simulation</td> <td>Maquettes</td> </tr> <tr> <td>Visualisation</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Excursions	Expériences	Jeux	Constructions	Jeux de rôles-	Sondages	Observations sur-le-champ	Simulation	Maquettes	Visualisation		
Excursions	Expériences	Jeux											
Constructions	Jeux de rôles-	Sondages											
Observations sur-le-champ	Simulation	Maquettes											
Visualisation													
<b>Le calcul mental</b>	Le calcul mental est un processus ou une activité qui permet aux élèves d'effectuer mentalement une série d'opérations.												
<b>La cartographie</b>	Une cartographie est une représentation de données physiques, démographiques ou numériques sous forme visuelle.												
<b>Le casse-tête (jigsaw)*</b>	L'objectif de cette méthode d'apprentissage coopératif est de permettre aux élèves d'acquérir des perspectives et des points de vue variés en participant à des groupes spéciaux, en mettant en commun et en intégrant les connaissances acquises au sein d'un groupe.												
<b>Les centres d'apprentissage</b>	Les centres d'apprentissage décrivent des lieux désignés dans lesquels des activités d'apprentissage ont lieu afin de favoriser les choix, les réflexions et les interactions avec les autres élèves.												
<b>Le classement</b>	Le classement est une forme de réflexion inductive dans laquelle les critères établis ou proposés par les élèves permettent de classer et de désigner des groupes.												
<b>Le compte rendu de lecture</b>	Le compte rendu de lecture décrit les rapports réfléchis et personnels que les élèves ont avec des idées, des émotions, le langage et les expériences qui se rapportent à un texte littéraire.												

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

Liste	Définitions
<b>La conférence</b>	La conférence en équipe de deux permet de discuter d'idées et de problèmes variés en paires ou en petits groupes ; elle peut être réalisée de diverses façons avec l'enseignante ou l'enseignant, les autres élèves ou les parents.
<b>La conférencière/le conférencier</b>	Une personne spécialiste de l'extérieur de l'école est invitée à venir présenter des idées, des points de vue différents, des opinions et des expériences concrètes, et à répondre aux questions posées par les élèves.
<b>Le contrat d'apprentissage</b>	Un contrat d'apprentissage est un plan d'activités négociées entre l'enseignante ou l'enseignant et les élèves et qui vise à répondre aux besoins et aux intérêts d'un ou d'une élève ou d'un petit groupe d'élèves. Par exemple, un contrat d'apprentissage peut résumer, élargir ou modifier les attentes du programme, ou modifier le cadre et les attentes sur le plan de l'apprentissage.
<b>La définition de problèmes</b>	La définition de problèmes est une composante de la résolution de problèmes qui permet aux élèves et à l'enseignante ou à l'enseignant non seulement de résoudre des problèmes, mais également d'appliquer leur créativité en leur esprit critique à l'élaboration de nouveaux problèmes qui stimulent la réflexion des autres élèves.
<b>Les devoirs</b>	Les devoirs sont des travaux qui sont réalisés par les élèves en dehors de la classe, généralement pour leur permettre de revoir ou terminer les travaux donnés en classe.
<b>Les discussions</b>	Les discussions sont des échanges structurés qui permettent aux élèves d'explorer des sujets de réflexion, de réagir à des idées, de traiter des informations et d'articuler leurs réflexions dans des échanges verbaux avec les enseignantes et enseignants et les autres élèves.
<b>Les discussions à deux</b>	Les élèves réfléchissent seuls, pendant un certain temps, à une question posée par l'enseignante ou l'enseignant, puis se regroupent par deux afin d'échanger leurs idées. Ils présentent ensuite une réponse commune à la classe.
<b>L'écriture dirigée</b>	L'écriture dirigée est une méthode qui permet d'orienter les réflexions des élèves par le biais d'expériences de rédaction qui favorisent leur compréhension des procédés, des objectifs et des formes.
<b>L'enquête</b>	L'enquête est une méthode qui permet de faire des apprentissages, de poser des questions et de résoudre des problèmes lors d'activités en classe, ou d'effectuer une recherche à propos d'un sujet, d'une question, d'un phénomène ou d'une idée.
<b>L'enseignement assisté par ordinateur</b>	L'enseignement assisté par ordinateur donne l'occasion aux élèves d'utiliser un ordinateur afin d'acquérir de nouvelles connaissances ou d'approfondir la matière qu'ils ont déjà étudiée.

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

Liste	Définitions
<b>L'enseignement dirigé</b>	<p>L'enseignante ou l'enseignant fournit de l'information aux apprenantes et aux apprenants par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un survol structuré de la matière</li> <li>- des démonstrations</li> <li>- des questions didactiques</li> <li>- des exercices et applications</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un enseignement livresque</li> <li>- de comparaisons et des contrastes</li> <li>- des guides pour lire, écouter, visionner</li> </ul>
<b>L'enseignement par les pairs</b>	<p>Les élèves ou des groupes d'élèves qui ont acquis des compétences ou des connaissances dans un domaine particulier enseignent ce qu'ils ont appris aux autres élèves.</p>
<b>L'enseignement semi-dirigé</b>	<p>Il est centré sur l'élève la plupart du temps. L'élève s'implique activement en observant, en effectuant de la recherche, en formulant des hypothèses et en tirant des conclusions. Exemples :-</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la résolution de problèmes</li> <li>• l'étude de cas</li> <li>• la lecture pour comprendre</li> <li>• la discussion et la réflexion</li> <li>• la carte d'exploration</li> <li>• les exercices de closure</li> <li>• la recherche</li> </ul>
<b>L'entrevue</b>	<p>Une entrevue est une conversation ou un dialogue qui favorise la collecte des données ou de points de vue nouveaux auprès de la personne interviewée.</p>
<b>L'étude de cas</b>	<p>Un problème concret est choisi et étudié par les élèves. L'étude de cas peut être réalisée à partir d'un problème réel ou simulé. L'étude de cas fait souvent appel un jeu de rôle qui permet aux élèves de comprendre clairement le problème et de déterminer des solutions possibles.</p>
<b>Les études indépendantes</b>	<p>Les études indépendantes permettent aux élèves, sous la direction de l'enseignante ou l'enseignant, d'apprendre à organiser et explorer en détail, de façon indépendante, un domaine d'intérêt ou à approfondir leur apprentissage.</p>
<b>Les exercices en petits groupes</b>	<p>Les élèves font des exercices et des révisions à deux ou en petits groupes, afin de consolider leurs connaissances ou d'approfondir leurs aptitudes.</p>
<b>Les explications orales</b>	<p>Les explications orales représentent une méthode qui permet aux élèves de justifier leur raisonnement en communiquant oralement.</p>
<b>L'exposé</b>	<p>L'exposé est une présentation orale de l'information au cours de laquelle l'élève doit prendre des notes.</p>

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

Liste	Définitions
<b>La générale, la répétition, la pratique</b>	La générale, la répétition ou la pratique est une technique qui pour s'exercer à plusieurs reprises afin de mémoriser des faits, des rôles, des modèles, des compétences, des méthodes ou des stratégies qui doivent être activés instantanément et appliqués afin d'approfondir certains apprentissages ou de faire la démonstration des connaissances acquises.
<b>Le graphique</b>	Le graphique est un outil visuel pour régler un problème. Il fait appel à une description et à une interprétation du monde à l'aide de nombres ainsi qu'à la représentation de ces notions sous forme visuelle.
<b>L'improvisation</b>	L'improvisation est un procédé qui aide les élèves à réaliser des expériences et à faire des créations dans le cadre de structures prévisibles.
<b>Les indices</b>	Les indices sont des mots, des phrases ou des énoncés pour orienter ou susciter la réflexion.
<b>Le jeu de rôle</b>	Le jeu de rôle permet aux élèves et à l'enseignante ou à l'enseignant d'explorer les pensées et les émotions d'une autre personne en se comportant, dans un contexte dramatique, comme le ferait cette personne.
<b>Le journal des apprentissages</b>	Les élèves indiquent par écrit le processus et le contenu de leurs apprentissages dans un journal personnel.
<b>Le journal réponse</b>	Le journal réponse est une forme d'écriture qui permet aux élèves d'établir des liens réfléchis avec les textes littéraires ou autres, à l'aide d'explorations, d'analyses, de questions, de réflexions ou d'interprétations, ce qui leur fait connaître de nouveaux points de vue et enrichit leur appréciation ou leur compréhension.
<b>La lecture à haute voix</b>	La lecture à haute voix donne l'occasion à l'enseignante ou à l'enseignant et aux élèves de lire des textes, des récits ou des poèmes afin de réaliser des apprentissages variés.
<b>La lecture assistée</b>	La lecture assistée permet aux élèves de lire un texte en compagnie d'une personne d'expérience.
<b>La lecture autonome</b>	La lecture autonome donne aux élèves le temps nécessaire pour lire des textes de leur choix de façon régulière.
<b>La lecture dirigée</b>	La lecture dirigée est une méthode qui permet à l'enseignante ou l'enseignant de soutenir l'apprentissage des élèves et d'appliquer des techniques de lecture par le biais d'interactions à propos des idées et des informations contenues dans le matériel de lecture, et de leur interprétation.
<b>La lecture dramatique</b>	La lecture dramatique est une technique pour représenter concrètement une narration tirée d'un roman, d'un récit, d'un livre d'illustrations ou d'un poème.
<b>La lecture en chœur</b>	La lecture en chœur donne à un groupe l'occasion de réaliser la présentation orale d'un texte, généralement un poème, après l'avoir répété.

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

Liste	Définitions
<b>La lecture individuelle</b>	La lecture individuelle est une composante du programme de lecture qui permet aux élèves de faire des lectures et des apprentissages à partir de textes choisis en fonction de leur intérêt dans un ensemble de textes sélectionnés au préalable par l'enseignante ou l'enseignant ou par le ou la bibliothécaire.
<b>Les marionnettes</b>	Les marionnettes sont manipulées par les élèves, ou l'enseignante ou l'enseignant, afin d'analyser un récit, un personnage, une question ou une information.
<b>La mémorisation</b>	La mémorisation est un exercice mental, oral ou écrit qui permet le rappel rapide de données afin de les traiter ou de les transformer à d'autres contextes.
<b>Le modèle</b>	La fabrication d'un modèle permet de reproduire des systèmes réels ou imaginaires, des objets, des idées, des technologies, des événements, des contextes, des animaux, des phénomènes.
<b>La narration</b>	La narration permet de raconter une histoire plutôt que de la lire à haute voix.
<b>La numérotation</b>	La numérotation est une méthode pour approfondir les connaissances ou les compétences des élèves. Les élèves sont répartis en petits groupes (généralement de quatre) et chaque élève reçoit un numéro. L'enseignante ou l'enseignant pose un problème (par ex. chaque groupe doit effectuer une recherche documentaire sur l'utilisation des guillemets) et indique une période limite de temps. Les élèves travaillent ensemble afin de répondre à la question et s'assurent que chaque membre du groupe comprend la réponse. L'enseignante ou l'enseignant annonce un nombre et l'élève correspondant dans chaque groupe donne sa réponse.
<b>Les objets à manipuler</b>	Les objets à manipuler donnent aux élèves l'occasion de travailler avec du matériel qui fait appel à leurs sens et qu'ils peuvent toucher, déplacer et réorganiser.
<b>La participation communautaire</b>	La participation communautaire permet aux élèves d'établir des liens de collaboration avec la collectivité. Cette collaboration prend la forme d'une vaste gamme d'activités, de réalisations et d'expériences d'apprentissage scolaire.
<b>Les procédés mnémotechniques</b>	Les procédés mnémotechniques sont des indices qui favorisent le rappel de certaines données qui ont été mémorisées.
<b>La psalmodie</b>	La psalmodie est une méthode d'exploration des groupes de mots en les lisant de façon rythmique.
<b>La rédaction-apprentissage</b>	La rédaction-apprentissage est un procédé pour acquérir de nouvelles connaissances par le biais de l'écriture.
<b>La rédaction d'un journal personnel</b>	La rédaction d'un journal personnel favorise l'expression des idées, des expériences, des questions, des réflexions et des connaissances personnelles ainsi que des nouveaux apprentissages, de façon régulière.
<b>La recherche</b>	La recherche est une méthode d'enquête qui permet aux élèves de réunir, choisir, organiser et présenter de l'information afin d'approfondir leurs connaissances et leur capacité à effectuer de nouveaux apprentissages.

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

Liste	Définitions
<b>La réflexion à haute voix</b>	La réflexion à haute voix est un exercice qui permet à l'enseignante ou à l'enseignant et aux élèves de verbaliser un processus ou une méthode pendant son application.
<b>Le remue-méninges</b>	Le remue-méninges est une technique de recherche des idées. Les élèves élaborent une liste d'exemples, d'idées ou de questions afin d'illustrer, d'approfondir ou d'explorer une idée centrale ou un sujet.
<b>La simulation</b>	La simulation est une reproduction de la réalité dans laquelle les élèves réagissent comme si la situation était réelle.
<b>Le tableau</b>	Un tableau est créé par un groupe de personnes silencieuses et immobiles qui reproduisent une scène.
<b>Le test de closure</b>	Le test de closure consiste à indiquer les phrases ou les mots manquants dans un texte. Le test de closure favorise l'écoute et la compréhension de lecture.
<b>Le théâtre-forum</b>	Présentation d'un problème sous une forme non résolue devant un auditoire invité à proposer et appliquer des solutions. Un certain nombre de solutions sont appliquées lors de chaque séance, ce qui permet de mettre en commun les connaissances, les méthodes et l'expérience.
<b>Le tour de table</b>	Dans un tour de table, les élèves, en petits groupes, ont des échanges structurés avec chaque élève, qui présente des idées et de l'information. Ce tour de table fait appel à des textes rédigés par chacun des participants.
<b>Le travail en duo</b>	Le travail en duo permet d'apparier des élèves en fonction de leur âge pour favoriser le soutien mutuel lors de diverses activités relatives au programme
<b>La visualisation</b>	La visualisation est un processus qui permet de voir, d'imaginer un objet, un événement ou une situation.
<b>Le voyage éducatif</b>	Le voyage éducatif permet aux élèves, l'enseignante ou l'enseignant, ainsi qu'aux bénévoles, de quitter l'école pour poursuivre diverses activités d'apprentissage.



# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

## Annexe 5 - Activités d'apprentissage tirées de Wisdomhomeschooling et l'UNCC

Tiré d'une liste de l'UNCC (University of North Carolina at Charlotte)

<https://teaching.uncc.edu/sites/teaching.uncc.edu/files/media/files/file/InstructionalMethods/150TeachingMethods.pdf>

<https://wisdomhomeschooling.com/forms/education-program-plan>

**(Note : Cette liste est une proposition d'idées et n'est pas exhaustive)**

1. Cours/démonstrations par l'enseignant et/ou d'autres enseignants ou invités.
2. Discussion en classe et/ou discussion de groupe guidée par l'enseignant et/ou par les étudiants, incluant une discussion de type socratique ou qui développe la pensée critique.
3. Questions orales par l'enseignant et réponses orales par l'étudiant.
4. Présentation par un panel d'instructeurs ou d'élèves avec une participation possible de la classe ou des discussions autour du panel.
5. Rapports élaborés par un ou des étudiants (individuellement ou comme membre d'une équipe), des projets individuels ou de groupes incluant la gestion du temps et des ressources.
6. Débats formels ou informels
7. Forums/ tableaux d'affichage
8. Présentation ou récitation individuelle ou en chorale.
9. Collecte d'information, méthodes de recherche, évaluer la fiabilité/crédibilité des sources, utilisation de l'internet et d'autres informations technologiques
10. Devoir dans les manuels, étude ouverte dans les manuels.
11. Lecture de divertissement
12. Travaux de lecture par sujet dans des ressources choisies par l'enseignant ou par l'étudiant, incluant la recherche de toutes les ressources disponibles
13. Souligner des parties d'un manuel ou de lectures supplémentaires.
14. Mots croisés, jeux de logique, de stratégie, éducatifs et de résolution de problèmes.
15. Participation culturelle : cuisiner des mets des endroits étudiés, danses des endroits étudiés, habillage de poupées, etc. visiter un restaurant spécialisé dans une cuisine ou culture spécifique.
16. Monter des listes de vocabulaire et de lecture.
17. Expériences scientifiques menées individuellement ou en groupe, rapport scientifiques et sciences naturelles.
18. Dictées de vocabulaire, association de mots
19. Entrées de journal
20. Études choisies par l'étudiant
21. Projets d'art et de bricolage.
22. Projets de rédaction, résumés par l'étudiant, rapports de lecture.
23. Rapports biographiques par l'étudiant, "enquête sur une vie".
24. Rapports sur des recherches publiées, recherches à la bibliothèque sur un sujet ou un problème.
25. Drapeaux, cartes, diapositives, globes, casse-tête de cartes géographiques, dessiner une carte géante sur le plancher.
26. « Mur des célébrités » par sujet ou par époque (leaders et héros politiques ou militaires)
27. Utilisation de prétests, de tests, de quizz, d'examen et de tests avec accès au manuel.
28. Jeux et simulations, jeux de littératie et de numératie.
29. Activité physique et participation à des jeux/sports/activités.
30. Utilisation (et création) d'outils éducatifs tel que des cartes flash, manipulatifs, tableaux, mobiles, tableaux de flanelle, affiches murales et montages, et d'autres matériaux tangibles.
31. Entrevues et sondages
32. Leçons avec tutoriel audio (instruction individualisée)
33. Étude de modèles, création de modèles à l'aide de médias variés.
34. Musique : appréciation (écoute) et création (jouer).
35. Sorties éducatives
36. Théâtre, jeux de rôles, dramatisation, sketches, pièces, déguisements, scènes, marionnettes.

## Annexe 6 - Ressources éducatives (Adaptée de *À propos des Ressources Pédagogiques*<sup>1</sup>)

### Ressources hors d'un contexte de formation

- Jeux éducatifs et ludoéducatifs
- Jeux de rôles
- Cahiers à colorier
- Mots croisés
- Mots cachés
- Enigmes
- Simulateurs
- Cahiers à dessins interactifs
- Applications d'autoévaluation
- etc.

### Ressources scolaires et éducatives

- Didacticiels (exerciseurs, tutoriels, démonstrateurs, calligraphes, simulations)
- Cours à distance
- Dictées interactives
- Devoirs
- Exercices
- Questions
- Problèmes
- Épreuves
- Travaux pratiques
- Expériences de laboratoires
- Outils d'auto-évaluation et d'évaluation
- Fiches descriptives de scénarios pédagogiques
- Fiches d'activités d'apprentissage
- Fiche de cyberquêtes
- Romans virtuels et écriture collective
- etc.

### Documents généraux de référence

- Bible
- Dictionnaires
- Musées virtuels
- Grammaires
- Grimoires
- Bestiaires
- Herbiers
- Compendiums

### Documents généraux de référence (suite)

- Encyclopédies
- Anthologies
- Index

---

<sup>1</sup> <http://etongo.over-blog.com/article-a-propos-des-ressources-pedagogiques-53264779.html>

# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

---

- Thésaurus
- Lexiques (instruments de musique, appareils sportifs, termes techniques et scientifiques, etc.)
- Système d'information géographique
- Atlas
- Banques de fiches descriptives ou d'évaluation
- Ligne du temps
- Banques de questions, d'items, d'épreuves
- Tableau périodique
- Listes de personnages célèbres
- Biographies
- Bibliographies
- etc.

## **Banques de données et d'œuvres protégées**

- Pictogrammes
- Images 3D
- Photos
- Textes
- Romans
- Bandes dessinées
- Banques de sons, de vidéo
- Cahiers de chansons
- Partitions
- Œuvres musicales
- Pièces de théâtre
- Écrits religieux, moraux et éthiques
- Archives d'émissions de radio ou de télévision
- Articles de journaux
- Périodiques
- Webzines
- Données météorologiques, sismiques, économiques, hydrographiques, environnementales
- Cartes géographiques, historiques, sociologiques, industrielles, touristiques
- Cartes thématiques
- Fonds de cartes
- Synopsis
- etc.

## **Logiciels outils, éditeurs, services de communication et d'échanges**

- Outils d'édition et d'assemblage tel que traitement de texte
- Logiciel de présentation
- Logiciel d'édition
- Album numérique ou portfolio
- Logiciel de correction et de conjugaison
- Assistant de traduction
- Système de gestion de bases de données
- Tableur
- Logiciel de planification budgétaire
- Éditeurs graphiques, sonores ou vidéo
- Imagerie 3D
- Agenda interactif
- Outils de compression/décompression de fichiers



# Résumé des étapes pour monter votre projet d'apprentissage

---

- Plate-forme de téléformation
- Outils de télécollaboration
- Navigateur
- Visionneuse
- Messagerie électronique
- Liste de diffusion
- Logiciel de gestion de forums
- Logiciel de clavardage
- Éditeur de pages Web
- Éditeur de curriculum vitae
- Etc.

## **Portails, moteurs de recherches et répertoires**

- Systèmes de recherche et de classification des données et des ressources tels que les portails informationnel, transactionnel ou collaboratif
- Catalogues de sites Web ou de Cédéroms
- Livres
- Logiciels
- Didacticiels
- Etc.